

ARRÊTÉ n° 2026-12

du 16/01/2026

portant modification de la circulation (2 sens de circulation – circulation alternée par feux tricolores – interdiction de stationner aux véhicules légers ainsi qu'aux poids lourds) pendant les travaux ELITEL RESEAUX pour le compte d'ENEDIS - Branchement souterrain type 1 avec boîte – Rue de Chatillon 53100 SAINT GEORGES BUTTAVENT.

se trouvant en Agglomération de ST GEORGES-BUTTAVENT, du 09/02/2026 au 18/02/2026.

Le maire de Saint Georges-Buttavent,

Vu le Code de la route et notamment ses articles R 411-8, R 411-21-1 et R 411-25;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par arrêtés successifs ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8^{ème} partie -signalisation temporaire), approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et complété ;

Considérant que des mesures de sécurité doivent être prises pendant les travaux de ELITEL RESEAUX – Mme VALENTIN Aurélie – TSA 70011 – CHEZ SOGELINK – 69134 DARDILLY CEDEX - Travaux GC ENEDIS- branchement souterrain type 1 avec boîte, Rue de Chatillon à ST GEORGES-BUTTAVENT, du 09/02/2026 au 18/02/2026.

ARRÊTE :

Article 1^{er} - pendant les travaux de ELITEL RESEAUX - TSA 70011 – CHEZ SOGELINK – 69134 DARDILLY CEDEX, à l'adresse citée ci-dessus se trouvant, du 09/02/2026 au 18/02/2026 la circulation sera alternée par feux tricolores dans les deux sens de circulation avec interdiction de stationner pour les véhicules légers ainsi que les poids lourds.

Article 2 - La signalisation temporaire liée à la modification de la circulation avec mise en place des panneaux suivants : - ELITEL RESEAUX – Mme VALENTIN Aurélie - TSA 70011 – CHEZ SOGELINK – 69134 DARDILLY CEDEX

Article 3 - Le présent arrêté sera affiché en mairie par les soins de M. le maire de la commune de Saint Georges-Buttavent.

Article 4 – Copies conformes du présent arrêté seront notifiées par le Maire de SAINT-GEORGES-BUTTAVENT, à :

- ELITEL RESEAUX- Mme VALENTIN Aurélie – TSA 70011 – CHEZ SOGELINK – 69134 DARDILLY CEDEX _

chargé en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.



Saint Georges-Buttavent, le 16 janvier 2026

Le Maire,
Gérard BRODIN

